



Question orale de Mme Czekalsi et M. Bruylant : La coordination des chantiers à Uccle.

M. Bruylant rappelle que de nombreux chantiers sont en cours à Uccle : chaussée d'Alseberg entre le Globe et la rue Xavier De Bue (STIB et Bruxelles-Mobilité), Petite chaussée de Saint-Job (Vivaqua), carrefour entre la chaussée de Saint-Job, l'avenue de la Chênaie et la rue du Repos, rue Victor Allard, rue Meyerbeer, etc.

D'autres chantiers, liés à la rénovation des rails, à la réfection des trottoirs, au réasphaltage, au réseau d'égouttage, à des interventions de Proximus, sont également prévus dans les semaines et mois à venir avenue Brugmann, rue Edith Cavell, chemin du Vossegat, rue Gatti de Gamond, avenue Emmanuel III, rue Engeland, au Dieweg, etc.

En région bruxelloise, les chantiers sont soumis à une réglementation spécifique fondée sur le principe selon lequel aucun chantier ne peut être entrepris sur la voie publique sans l'autorisation de l'administrateur de voirie.

L'avis de la Commission de coordination des chantiers peut être sollicité dans le cas de chantiers importants en raison de leur ampleur ou de leur impact sur la mobilité intra-régionale.

Les demandes d'occupation de la voie publique doivent être introduites dans la plateforme Osiris.

De nombreux travaux entrepris actuellement sur le territoire communal donnent l'impression d'un manque de coordination car ils génèrent des embarras de circulation aux heures de pointe et aux heures de ramassage scolaire.

Les itinéraires de déviation indiqués ne semblent pas constituer une solution idéale.

Le Collège pourrait-il dresser un état des lieux, notamment quant au respect des délais par les différents impétrants ?

Quelles mesures le Collège compte-t-il prendre pour limiter au maximum les nuisances générées par les travaux ?

Applique-t-on le principe du « double shift » pour les grands chantiers sur le territoire ucclois ?

M. l'Echevin Wyngaard confirme qu'une coordination des chantiers est prévue par une ordonnance de 2018 et son arrêté d'exécution de 2019.

Les données des chantiers relatives à leur emprise, leur durée, leur impact sur la mobilité doivent être encodées dans le système informatique de référence Osiris.

La nécessité d'une coordination dépend du caractère de la situation envisagée.

Si, par exemple, l'administration communale a l'intention de refaire un trottoir, elle va le signaler dans Osiris. Les impétrants souhaitant intervenir dans cette voirie peuvent alors le signaler dans un délai déterminé et effectuer leurs propres travaux avant que la commune n'entame les siens.

Les autorisations octroyées dans le cadre de la coordination des chantiers sont délivrées selon le cas par la commune ou la Région.

Quoique les déviations mises en place puissent sembler désordonnées et chaotiques, il faut rappeler aux citoyens que les chantiers sont indispensables pour garantir une bonne fourniture en eau et en électricité, un réseau internet de téléphonie efficace, une mobilité confortable dans l'espace public.

Les travaux menés par la STIB sur la chaussée d'Alseberg constituent l'un des chantiers actuels les plus importants sur le territoire communal.

Au cours des dernières années, la STIB a aussi effectué des travaux sur l'avenue Brugmann, afin de renouveler les voies de tram sur son site propre. Ces travaux étaient concentrés en juillet et août, durant les vacances scolaires, afin d'en réduire autant que possible l'impact sur la circulation.

Une coordination préalable a été établie, de manière à assurer une alternance équilibrée entre les travaux de l'avenue Brugmann et ceux de la chaussée d'Alseberg.

Un mécanisme analogue a été mis en place dans la zone sensible de la plaine du Bourdon, afin d'éviter le télescopage entre les travaux de la STIB et ceux de Vivaqua. La STIB devra attendre la fin des travaux de Vivaqua sur le petit tronçon de la chaussée de Saint-Job avant d'intervenir sur la rue Engeland entre la chaussée de Saint-Job et la gare de Calevoet afin de remplacer les blocs de béton entourant les rails de tram.

L'organisation d'un « double shift » n'est pas toujours envisageable, en raison des nuisances sonores que la prolongation du travail des équipes jusqu'à 22h00 entraînerait pour les riverains de quartiers résidentiels.

Pour ce qui concerne les travaux menés sur la chaussée d'Alseberg, le Collège a insisté auprès de la Région pour que l'entrepreneur mobilise ses équipes en soirée et le week-end, si cela s'avère nécessaire.